

\*\*\*\*\*

MOUVEMENT MONDIAL POUR LES FORETS TROPICALES  
WORLD RAINFOREST MOVEMENT

Secrétariat International  
Maldonado 1858, Montevideo, Uruguay  
Mel: wrm@wrm.org.uy  
Site internet: <http://www.wrm.org.uy>  
Éditeur: Ricardo Carrère

\*\*\*\*\*

=====

BULLETIN 99 du WRM  
Octobre 2005 - Édition française  
Ce bulletin est maintenant disponible également en espagnol, en portugais et en anglais

=====

Dans ce numéro:

\* NOTRE OPINION

– Changement climatique: assez joué du violon !

\* LUTTES LOCALES ET NOUVELLES

AFRIQUE

- Afrique du Sud : en voie d'appauvrissement grâce aux plantations d'arbres en régime de monoculture
- Cameroun : le sens de la pauvreté pour les Bagyeli
- Madagascar : une mine d'ilménite en échange des forêts et des gens
- Tanzanie : privatisation ou « piratisation » de nos forêts ?

AMÉRIQUE DU SUD

- Brésil : Aracruz – La durabilité ou les affaires habituelles ?
- Chili : la pâte de papier sèmera la mort dans la mer
- Colombie : une loi forestière qui profite aux capitaux étrangers
- Pérou : l'exploitation forestière illégale est à l'origine du travail forcé en Amazonie

ASIE

- Inde : les Adivasi et l'aménagement des forêts
- Indonésie : un parc national, son échec et ses effets sur les moyens de subsistance
- Laos : aide ou complicité ? La réinstallation intérieure et les agences d'aide internationales
- Thaïlande : le « projet de loi sur les forêts communautaires » menace de déplacer les populations rurales des zones boisées destinées à la conservation

OCEANIE

- Australie : Nippon Paper dans le Sud-Est de l'Australie

\* FSC : RÉVISION DE LA CERTIFICATION DES PLANTATIONS

– On demande au FSC de suspendre la certification des plantations

\*\*\*\*\*

\* NOTRE OPINION

\*\*\*\*\*

– Changement climatique: assez joué du violon !

Le changement climatique est déjà là. Les ouragans qui se sont dernièrement abattus sur les Caraïbes, l'Amérique centrale, le Mexique et le Sud des États-Unis, et le nombre de victimes qu'ils ont fait, ne sont pas des phénomènes naturels normaux : ce sont des désastres provoqués par l'homme, et leurs causes sont bien connues. À moins que l'on s'attaque sérieusement à ces causes, des millions de personnes vont continuer de subir les conséquences du changement climatique, de la sécheresse extrême aux inondations subites et aux orages extrêmement violents.

Les gouvernements, ceux du Nord comme ceux du Sud, ont eu beau déclarer leur engagement dans ce sens, ils ont fait pour l'instant très peu de chose pour résoudre le problème. La légende raconte que Néron jouait du violon pendant que Rome brûlait. On se retrouve maintenant devant une situation semblable : tandis que brûlent les combustibles fossiles et les forêts, nos gouvernements jouent du violon, prétendant que le marché va finalement résoudre le problème. Malheureusement, ce ne sera pas ainsi. Au contraire, c'est à cause du marché que l'absurde semble raisonnable et que le raisonnable semble impossible.

Il est manifestement absurde de prétendre que la plantation de millions d'hectares d'arbres va en quelque sorte « compenser » les émissions de carbone produites en brûlant des combustibles fossiles. Il est évident que, tant que l'on continuera d'extraire du carbone du sous-sol pour l'injecter dans la biosphère, le volume net de carbone stocké dans cette dernière ne cessera d'augmenter. Mais le marché et l'industrie pétrolière adorent cette hypothèse. Un nouveau produit commercialisable – le carbone – a été créé, et il y a beaucoup d'argent à en tirer. L'absurde est devenu raisonnable.

Nous savons, comme eux, comme tout le monde, qu'il faut prendre sans délai des mesures politiques drastiques, qu'elles soient raisonnables ou non du point de vue économique. Quand un être cher tombe gravement malade, personne ne se demande « combien va-t-il coûter de lui sauver la vie ? ». On fait tout le nécessaire pour sauver cette vie-là. Le climat de la planète est gravement malade et il faut adopter une attitude du même genre. Le premier point du programme devrait être de supprimer dès que possible les combustibles fossiles. Voilà ce qu'il serait raisonnable de faire. Mais des intérêts économiques profondément enracinés s'y opposent et déclarent que cela est « inviable ». Arrêter la déforestation devrait figurer au deuxième point du programme, mais « les forces du marché » continuent d'encourager la destruction des forêts pour obtenir des bénéfices économiques, et rendent leur conservation impossible.

Il serait facile de jeter le blâme sur l'actuel président des États-Unis, mais la vérité est que peu de gouvernements sont en train de faire quelque chose de sérieux pour lutter contre le changement climatique. Les sociétés pétrolières du Nord et du Sud continuent d'extraire du pétrole et d'explorer pour en trouver davantage. On baisse le prix du pétrole, tout en rendant chères les solutions de remplacement. Le souci d'efficacité énergétique et les efforts de conservation ne sont que des mesures superficielles et marginales, destinées à rassurer le public en lui montrant qu'on fait quelque chose. Certaines zones boisées sont déclarées « protégées » pour pouvoir continuer de détruire les forêts qui restent. On continue d'établir dans le Sud des plantations d'arbres comme puits de carbone, malgré l'absurdité du principe.

La situation étant ce qu'elle est, la seule solution possible est entre les mains des personnes normales, celles qui sont encore capables de distinguer ce qui est raisonnable de ce qui ne l'est pas. Ce sont elles qui feront pression sur les gouvernements pour qu'ils adoptent les mesures requises pour stopper le

changement climatique avant qu'il ne soit trop tard. Néron était peut-être fou, mais nos gouvernements n'ont pas cette excuse-là. Le message des peuples doit être clair et fort : assez joué du violon ; agissez maintenant !

\*\*\*\*\*

## \* LUTTES LOCALES ET NOUVELLES

\*\*\*\*\*

### AFRIQUE

– Afrique du Sud : en voie d'appauvrissement grâce aux plantations d'arbres en régime de monoculture

Comme d'autres pays envahis par les plantations d'arbres en régime de monoculture (le « cancer vert », comme l'appellent certains Sudafricains), l'Afrique du Sud montre bien que les projets de ce genre n'ont pas été conçus pour améliorer la qualité de vie des populations locales. Au contraire.

Aux informations présentées dans le rapport sur les conséquences de la sous-traitance dans le secteur forestier (voir bulletin n° 96 du WRM) sont venues s'ajouter des statistiques scandaleuses révélées au cours du premier atelier sur la charte pour l'émancipation des travailleurs du secteur forestier, qui s'est tenu à East London le 12 septembre.

« Le problème des travailleurs qui sont payés entre 20 et 22 rands par jour [de 3 à 4 dollars US] est une de nos préoccupations principales », a dit Thami Zimu, producteur de canne à sucre et de bois de la côte Sud, parlant au nom des entrepreneurs.

« La charte pour l'émancipation économique des Noirs (BBBEE) devrait chercher à donner des lignes directrices sur la manière d'éviter cette situation. »

Elle a affirmé que les bas salaires des travailleurs étaient surtout la conséquence des faibles tarifs payés aux sous-traitants par les grands entrepreneurs.

Un participant a dit qu'il était regrettable que les grands entrepreneurs du secteur forestier ne participent pas aux audiences publiques. « S'ils étaient présents, nous leur ferions connaître les grands malheurs et les abus que nous, les femmes et les jeunes compris, devons supporter en travaillant comme journaliers dans les zones rurales. » « On entasse une quantité de femmes sur l'arrière des camions, elles sont maltraitées et reçoivent de bas salaires », a dit le représentant du district d'ORTambo.

L'inégalité des rapports de pouvoir entre les sous-traitants et les grands entrepreneurs a été dénoncée comme l'une des causes principales des problèmes du secteur ; elle serait liée en outre au fait que l'État sous-traite une forte proportion, estimée à 90 %, de toutes les activités forestières.

Pour compléter la dévastation sociale, économique et environnementale héritée des anciennes structures coloniales, la route empruntée par les plantations d'arbres en régime de monoculture ne mène qu'à l'augmentation de la pauvreté, de l'inégalité, de l'exclusion et de la dégradation de l'environnement.

Article fondé sur des informations tirées de : “South African forestry labourers are paid as little as R20 a day”, Zine George, envoyé par Phillip Owen, GEASPHERE, adresse électronique :

[wac@geasphere.co.za](mailto:wac@geasphere.co.za), [www.geasphere.co.za](http://www.geasphere.co.za).

\*\*\*\*\*

– Cameroun : le sens de la pauvreté pour les Bagyeli

Les gens de l'extérieur peuvent considérer que les Bagyeli sont très pauvres. Ils n'ont pratiquement pas de possessions matérielles, ils ont peu ou pas d'argent et, souvent, ils n'ont pas de foyer permanent. Cependant, pour les membres de ces peuples l'un des indicateurs de richesse les plus importants est leur possibilité d'accéder à la forêt et à ses ressources, et leur degré de participation à la prise de décisions concernant leurs moyens de subsistance.

En 2000, le Document stratégique du Cameroun pour la réduction de la pauvreté a été approuvé par la Banque mondiale ; de ce fait, le pays est éligible pour l'exonération de la dette. Pourtant, les Amis de la Terre Cameroun ont soulevé le problème que ce document stratégique n'a pas tenu compte de l'avis des peuples autochtones et tribaux tels que les Bagyeli, et qu'il ne traduit pas la perception de la pauvreté qu'ont ces peuples ni leurs aspirations en matière de développement.

Les « pygmées » bagyeli qui habitent le parc national de Campo Ma'an, dans le Sud-Ouest du Cameroun, ont pourvu à leurs besoins, des siècles durant, en mettant à profit leur profonde connaissance de la faune et la flore de la forêt environnante. Traditionnellement, ils ont survécu grâce à la chasse, la pêche et la cueillette de miel, de fruits, d'ignames sauvages, de chenilles et d'escargots. Lorsqu'ils suivent une bête à la trace, ils se recouvrent d'une poudre faite avec l'écorce du moabi, pour se camoufler. Naguère encore nomades, ils s'abritaient dans des huttes provisoires faites de branches et de feuilles.

Bien qu'une poignée de Bagyeli suivent encore les traditions de leurs aînés, l'abattage intensif, l'agriculture et un oléoduc qui traverse leur territoire ont menacé leur mode de vie traditionnel, ainsi que celui d'autres groupes pygmées. Pour les Bagyeli, la limitation de leur accès à la forêt porte atteinte à leurs moyens de vie traditionnels et les condamne à la marginalisation, à la discrimination et à la pauvreté.

Dès le début, le parc national de Campo Ma'an, créé par le gouvernement pour compenser les dégâts environnementaux provoqués par l'oléoduc Tchad-Cameroun, a mis en danger la sécurité alimentaire et la survie même des Bagyeli, en raison des restrictions qu'il a imposées à leurs activités de chasse. La zone est célèbre pour sa remarquable diversité biologique : elle comprend environ 390 espèces d'invertébrés, 249 espèces de poissons, plus de 80 espèces d'amphibiens, 122 espèces de reptiles, 302 espèces d'oiseaux et quelque 80 espèces de mammifères grands et moyens, que plusieurs générations de peuples autochtones et locaux ont conservées et gérées de façon durable.

Depuis 2003, les Amis de la Terre Cameroun, le Forest People's Project et la Rainforest Foundation ont aidé les Bagyeli à documenter leur utilisation de la forêt et de ses ressources au moyen de ce qu'on appelle la « cartographie participative ». Cette cartographie participative, très répandue chez les communautés autochtones d'Amérique latine et du Sud asiatique, comporte la collecte, par des cartographes désignés par la communauté, d'informations détaillées concernant le territoire, ses caractéristiques et ses ressources. Les cartes qui en résultent montrent clairement l'importance que revêtent la forêt et ses produits dans les stratégies de subsistance des populations autochtones du Cameroun.

Pour les Bagyeli, la création d'aires protégées dans leurs territoires ancestraux a lésé leurs droits individuels et collectifs ; ils en ont été marginalisés et appauvris. À leur avis, toute stratégie de réduction de la pauvreté proposée par le gouvernement ou par des bailleurs de fonds de l'extérieur doit impliquer leur participation et prendre comme point de départ leurs droits collectifs d'accès à la terre et aux ressources de la forêt.

« Si vous ne récoltez pas de fruits, vous n'avez pas de savon ; si vous n'allez pas pêcher, vous ne pouvez pas manger de sel ; si vous ne cultivez pas de plantains pour les vendre, vous ne pouvez pas acheter de vêtements. Je suis sale et nu parce que je ne fais rien de tout cela. On m'a déjà interdit d'entrer dans la forêt. »

(Un Bagyeli autochtone)

Adapté de : « La nature, richesse des pauvres. L'importance des ressources naturelles pour l'éradication de la pauvreté », juillet 2005, Les Amis de la Terre International, <http://www.foei.org/fr/publications/pdfs/poverty.pdf>.

\*\*\*\*\*

– Madagascar : une mine d'ilménite en échange des forêts et des gens

Le géant minier Rio Tinto, deuxième au monde parmi les sociétés minières diversifiées, a reçu l'autorisation d'ouvrir une mine colossale sur l'île de Madagascar, située dans l'océan Indien. Les travaux impliqueront d'arracher l'une des forêts les plus précieuses du monde situées en territoire indigène.

Ce projet d'extraction de bioxyde de titane, qui coûtera 775 millions USD, sera mis en oeuvre dans la région de Fort Dauphin par Qit Madagascar Minerals (une subsidiaire de Rio Tinto dont 20% appartient au gouvernement), avec le soutien de la Banque mondiale.

Jusqu'à 1 000 hectares de terres et de forêts tropicales situées en bordure de l'océan Indien seront défrichés au cours des diverses étapes de l'extraction de l'ilménite, un minéral utilisé entre autres pour produire le pigment blanc de bioxyde de titane qui est de plus en plus utilisé pour colorer de la peinture, du papier, des plastiques et de la pâte dentifrice, à mesure qu'on cesse de fabriquer des peintures au plomb en raison de leurs effets sur la santé. La croissance économique démesurée de la Chine a suscité une très forte demande de ce pigment blanc, à un moment où d'autres mines d'ilménite, situées en Australie et en Afrique du Sud, commencent à s'épuiser.

La production commencera en 2008, une fois construit un nouveau port qui sera financé en partie avec les 35 millions USD de la Banque mondiale. Le projet minier aurait au départ une capacité de production de 750 000 tonnes par an ; l'opération dans son ensemble pourrait durer 40 ans.

Dès le début, les Amis de la Terre se sont opposés à ce projet. L'un des principaux directeurs de cette organisation, Andrew Lees, est mort il y a dix ans dans cette même forêt, pendant qu'il menait une enquête sur les plans très controversés d'y creuser une mine. Botaniste, il s'intéressait tout particulièrement aux zones humides, et il étudiait les effets que la mine aurait non seulement sur la faune mais sur les Malgaches, dont beaucoup habitent la forêt.

Madagascar possède plus de groupes d'animaux uniques que n'importe quel autre endroit du monde. Il y a 24 familles d'espèces que l'on ne trouve que sur l'île. Les mieux connus de ces animaux sont les lémurs, qui ressemblent à des singes aux grands yeux et dont il existe 32 espèces différentes. D'autres bêtes en situation de stress écologique sont la tortue à soc, la plus rare du monde, dont quelques centaines seulement survivent aujourd'hui, et la podocnémide de Madagascar ou tortue à grosse tête.

Tony Juniper, vice-président des Amis de la Terre International, est horrifié que le projet ait eu le feu vert. Le jour où il a pris connaissance de cette décision, il a dit : « C'est une triste journée et une très mauvaise nouvelle pour les gens de Madagascar. Rio Tinto est en train d'exploiter les ressources naturelles du monde en voie de développement et, une fois de plus, ce sont les habitants qui paieront le prix. Cette mine ne va pas résoudre le problème terrible de la pauvreté dans l'île ; en revanche, elle va endommager sa précieuse diversité biologique. » Il a dit qu'il était temps d'adopter une législation internationale pour la protection des intérêts des gens et de l'environnement. « Il est de plus en plus évident qu'on ne peut pas en laisser le soin aux entreprises. »

Christine Orengo, partenaire de Lees, a dit : « La pauvreté est terrible à Madagascar, mais ce n'est pas ainsi qu'on va l'atténuer. Des milliers d'étrangers vont venir occuper les postes de travail, et l'on craint

la propagation de maladies telles que le VIH. J'ai peur que l'une des plus belles régions du monde n'en soit détruite ».

Pour essayer de préserver son image face aux critiques, Rio Tinto a promis de replanter la forêt tropicale qu'il faudra détruire pour trouver l'ilménite, en travaillant sur des superficies de 50 hectares chaque fois. Ils vont extraire le minerai du sable, puis remettre le sable à sa place et y replanter des arbres. Comme s'il était possible de « planter » un écosystème tel qu'une forêt en plein épanouissement et riche en diversité biologique !

Juniper a dit qu'aucune entreprise ne pouvait garantir que ses plans allaient marcher de la meilleure manière possible. « Vous pouvez avoir des tas de plans pour la protection de l'environnement, et l'appui d'une foule d'experts, mais nous parlons d'une mine qui va fonctionner pendant 40 ans. Qu'allons-nous faire si, lorsque tout sera fini, des espèces ont disparu, l'habitat est en ruines et les gens sont encore plus pauvres qu'avant ? Qui va s'en rendre responsable ? Personne. C'est toujours la même histoire : les multinationales font exactement ce qu'elles veulent, quel qu'en soit le coût pour l'environnement. »

Article fondé sur des informations tirées de : "Madagascar's unique forest under threat", août 2005, [The Observer](http://observer.guardian.co.uk/international/story/0,6903,1544101,00.html), Guardian Unlimited, <http://observer.guardian.co.uk/international/story/0,6903,1544101,00.html> ; Rio Tinto Mine Lifts Hopes of Madagascar Progress, Planet Ark, Mines & Communities Website, <http://www.minesandcommunities.org/Action/press704.htm>.

\*\*\*\*\*

– Tanzanie : privatisation ou « piratisation » de nos forêts ?

La manie de la privatisation s'est emparée de nous comme une peste à laquelle nul n'échappe. La liste des privatisations s'élargit inexorablement. Que nous l'admettions ou non, et quels que soient les arguments que nous utilisons pour justifier cet état des choses, la privatisation a été imposée aux gouvernements africains par les BWI (les institutions de Bretton Woods) et par les pouvoirs occidentaux dominants. Même le soi-disant allègement de la dette par le G8 inclut la privatisation parmi les conditions à remplir. Et, de leur côté, les BWI ont leurs propres arguments.

Les échecs de la privatisation sont utilisés comme argument pour justifier encore plus de privatisations appliquées à plus de ressources, l'idée étant que « si vous ne privatisez pas assez, vous ne pouvez pas en tirer de bénéfiques ». Et, bien entendu, le succès de la privatisation appelle forcément à privatiser davantage. Par quelque bout qu'on le prenne, l'argument est inattaquable.

Le premier raisonnement a été que les entreprises para-étatiques déficitaires coûtaient cher aux contribuables. En les privatisant, elles deviendraient des entreprises efficaces, génératrices de recettes fiscales. Pourtant, les premières entreprises para-étatiques qui ont été privatisées, les brasseries par exemple, n'étaient pas déficitaires du tout : il faudrait être un génie pour perdre de l'argent en fabriquant de la bière. Leurs « rapides succès » en matière de chiffre d'affaires et de recettes fiscales ont été utilisés pour justifier de nouvelles privatisations.

De toute évidence, aucun investisseur privé n'achèterait une entreprise qui fonctionne à perte. Donc, il faut les vendre pour une bouchée de pain, et sans dettes. La prise en charge des dettes revient à l'État, c'est-à-dire à ce même contribuable qu'il s'agissait de sauver de l'entreprise para-étatique déficitaire. Invariablement, parmi les premières victimes de la privatisation figurent les travailleurs, que l'on licencie par milliers. Les nouveaux propriétaires refusent de payer les primes de licenciement. Au mieux, c'est le gouvernement qui le fera. Donc, les contribuables prennent à leur charge encore une autre obligation, tandis que certains d'entre eux sont rayés de la liste et rejoignent les rangs des demandeurs d'emploi.

Aucun profiteur privé ne voudrait risquer son capital à moins de faire non seulement des profits, mais de gros profits. L'Afrique offre aujourd'hui un taux de rentabilité des investissements très élevé, grâce à la richesse de ses ressources et à la dépendance de ses gouvernements. Comme Mwalimu (Julius Nyerere) a dit un jour, l'Afrique n'attire que les missionnaires et les mercenaires : les mercenaires pour consoler les pauvres, et les mercenaires pour surveiller le pillage.

Mais pour faire des profits il faut qu'un minimum de conditions soient remplies. C'est l'État qui doit se charger de créer un environnement favorable pour que le capital soit rentable : construire des infrastructures, fournir l'eau, l'électricité et les télécommunications à bas prix, contrôler les travailleurs récalcitrants, maintenir l'ordre public, et faciliter l'existence de fournisseurs de services divers – de l'industrie du spectacle à celle de la restauration en passant par les sociétés de surveillance – à l'intention de la nouvelle « communauté d'expatriés ». On pense qu'il y a aujourd'hui en Afrique davantage d'expatriés qu'à l'époque de l'indépendance.

Mais encore, nos entreprises para-étatiques de distribution d'eau, d'électricité et de télécommunications ne sont pas efficaces. Leurs tarifs sont élevés. Nos marchés n'ont pas le niveau requis ; notre viande n'est pas hygiénique et nos tomates, nos oignons et nos oranges n'atteignent pas la taille minimale. Il faut donc dénationaliser les services publics, soit en les vendant directement, soit par le biais du leasing et des contrats d'exploitation. Il faut chasser les squatters pour installer des supermarchés qui fournissent aux villages d'expatriés du rôti d'Afrique du Sud et des céréales venues de Suisse.

Or, il n'est pas facile de transformer les services publics en entreprises profitables. Leurs usines et leurs machines sont démodées. Leurs systèmes de facturation sont pleins de trous. Les profits ou les commissions dépendant des recettes, il faut importer des compteurs d'eau et d'électricité plus efficaces. Une fois de plus on fait appel à l'État pour qu'il apporte son concours au financement de la réhabilitation. L'État est donc obligé d'emprunter de l'argent à la Banque mondiale ou ailleurs, pour aider l'investisseur à importer les équipements nécessaires. Bien entendu, les prêts et les intérêts seront payés avec l'argent des contribuables, ceux qui existent et ceux qui ne sont pas encore nés. Tandis que la dette publique augmente, les profits privés montent en flèche, le tout au nom du développement.

Les entreprises doivent chercher sans cesse de nouvelles sources de profit. En passant de la fabrication de produits à la transformation des biens publics en produits commercialisables, le capital privé se déplace vers l'éducation, la santé, l'eau et l'énergie, pour arriver finalement à la terre et aux forêts.

La privatisation et la commercialisation des produits forestiers sont la nouvelle tendance. Un article récemment paru dans la presse tanzanienne informait sur la location de la plantation de teck de Longuza à l'entreprise Kilombero Valley Teak Company (KVTC), et ce n'est là que la pointe de l'iceberg. Les forêts sont devenues importantes pour le capital privé, non seulement pour leurs ressources ligneuses mais pour leur richesse biologique. Ainsi, les implications de la remise des forêts aux mains des investisseurs privés vont au-delà des problèmes du déboisement, car ces investisseurs transforment les forêts en productrices de matières premières pour leurs véritables ateliers de manipulation génétique.

La privatisation des forêts et des produits forestiers a soulevé beaucoup de résistance en Amérique latine et en Asie, et même dans quelques pays développés, comme le Canada et les États-Unis, car elle a des implications et des conséquences de longue portée qui ont fait l'objet de discussions et de débats.

Nous devons mettre à profit l'expérience des autres et réexaminer la nôtre. Il faut que l'affaire de Longuza soit le point de départ d'un large débat sur le problème de la privatisation en général mais, en particulier, sur les implications de la privatisation, par quelque moyen que ce soit, de nos forêts, car elles sont notre patrimoine et l'une de nos ressources les plus importantes.

Ne livrons pas aux pirates des entreprises nos moyens de subsistance futurs.

## AMÉRIQUE DU SUD

– Brésil : Aracruz – La durabilité ou les affaires habituelles ?

Il y a six mois, les membres des peuples autochtones Tupinikim et Guarani ont réclamé au géant brésilien de la pâte de papier, Aracruz Celulose, un peu plus de 11 000 hectares de leurs terres. Ils ont abattu des milliers d'eucalyptus pour démarquer leur territoire, et construit dans ces terres deux villages indigènes, composés d'un grand bâtiment pour leurs réunions et de quelques autres maisons, où habitent à présent plusieurs de leurs familles.

Au début de ce mois-ci, 300 Tupinikim et Guarani et des personnes qui les appuient ont occupé pendant 30 heures le bâtiment central de l'administration de l'usine d'Aracruz, pour protester contre l'interférence de l'entreprise dans les démarches pour la reconnaissance officielle de leurs droits fonciers.

Les Tupinikim et les Guarani essayent depuis 1979 de récupérer leurs terres. En 1997, la FUNAI (agence brésilienne des affaires indigènes) avait reconnu que 18 071 hectares leur appartenaient. Néanmoins, ils n'avaient pu réclamer qu'environ 7 000 hectares de ces terres, en raison des pressions exercées par Aracruz sur le gouvernement fédéral.

Aracruz Celulose commença ses opérations de plantation dans l'État brésilien d'Espirito Santo en 1967, pendant la dictature militaire qui fut à la tête du Brésil de 1964 à 1985. « Lorsque l'entreprise est venue, les gens sont partis. Ils n'avaient pas la possibilité de lui faire face. Ils ont été forcés de partir et ils ont même été menacés », avait dit en 1994 Eugenio Francisco, un Tupinikim du village de Lancha, aux chercheurs de la FUNAI. « La compagnie a tout pris », avait-il ajouté.

Aracruz construisit sa première usine de pâte sur le site d'un village tupinikim dénommé le Village aux Singes, forçant environ 7 000 familles à quitter le territoire qu'elles occupaient.

Aujourd'hui, Aracruz est le plus grand producteur du monde de pâte d'eucalyptus blanchie. En 2004, l'entreprise a produit 2,5 millions de tonnes de pâte, dont 97 pour cent ont été exportés. Les principaux clients de l'entreprise sont Procter & Gamble et Kimberly Clarke, qui totalisent 45 pour cent des ventes de l'entreprise.

Aracruz possède 252 000 hectares de plantations d'eucalyptus dans les États de Minas Gerais, Bahia, Rio Grande do Sul et Espirito Santo. En outre, l'entreprise dirige un « programme de partenariat forestier » qui comprend 71 000 hectares d'eucalyptus, plantés et gérés par des agriculteurs.

Pour faire de la place à ses plantations, Aracruz a détruit plus de 50 000 hectares de la forêt tropicale dénommée Mata Atlântica. Des tracteurs liés deux par deux par une chaîne ont traversé la forêt, détruisant tout sur leur chemin. Les animaux ont été écrasés par les machines ou par les arbres qui tombaient. D'autre part, l'IBAMA, agence brésilienne de protection de l'environnement, a appliqué des amendes à l'entreprise pour avoir planté dans des aires protégées.

Les plantations d'eucalyptus d'Aracruz ont asséché des fleuves et des ruisseaux. L'entreprise a endigué des rivières et détourné vers ses usines l'eau du fleuve Doce, ce qui a encore porté atteinte au système hydrique de la région. Dans beaucoup de rivières, la pêche a pratiquement disparu.

En janvier 2004, Aracruz a essayé d'améliorer son image de marque en embauchant la société conseil britannique SustainAbility. SustainAbility fut créée en 1987 par John Elkington, auteur de livres tels



que « The Green Capitalists » et « The Green Business Guide ». Il décrit son travail durant les 25 dernières années comme « dirigé surtout à essayer d'atteindre la durabilité dans les affaires, à travers les marchés ».

SustainAbility est en train de développer un Plan de Durabilité pour Aracruz. Jodie Thorpe, membre de la société conseil, a expliqué qu'ils ont « identifié trois domaines de la structure d'Aracruz qui sont prioritaires pour l'introduction d'améliorations : l'engagement des parties prenantes, la transparence et la gouvernance ».

Pourtant, le site Web de SustainAbility donne très peu d'informations sur Aracruz, et ne dit rien du tout de son histoire. La lutte des Tupinikim et des Guarani pour leurs terres n'y est pas mentionnée.

Aucun des rapports produits par SustainAbility n'a été publié. « Nous encourageons et défendons la transparence, mais j'espère que vous comprendrez que nous ne sommes pas libres de divulguer publiquement ce travail », a expliqué Thorpe.

Le site Web de SustainAbility ne critique absolument pas Aracruz ; au contraire, on y trouve que « Aracruz Celulose est engagée depuis longtemps dans la durabilité ».

J'ai écrit à Elkington pour lui demander de répondre à la critique que SustainAbility est en train d'aider à « verdir » une entreprise polémique. « Ce n'est pas du tout notre intention », a-t-il répondu. Il a précisé que le site Web de SustainAbility parle d'un « clair engagement de l'entreprise » envers la durabilité. « À mon avis, il est indiscutable qu'Aracruz a énormément à faire encore avant de pouvoir affirmer qu'il s'agit d'une 'entreprise durable'. » Donc, sur ce dernier point nous sommes d'accord.

J'ai visité Aracruz en août 2001. J'étais là pour participer à un séminaire international sur les conséquences des plantations d'eucalyptus. Les représentants d'Aracruz y étaient invités également, et j'étais impatient de voir comment ils allaient réagir devant les centaines de personnes qui doivent supporter quotidiennement les effets de l'activité de l'entreprise, mais celle-ci a refusé d'y assister.

Pendant mon séjour j'ai visité des villages tupinikim et guarani, et j'ai entendu parler des problèmes qu'ils subissaient depuis qu'Aracruz s'était emparée de leurs terres. J'ai vu de vastes étendues de plantations d'eucalyptus industrielles et stériles. Un des villages tupinikim en était entouré. J'ai vu l'énorme et malodorante usine de pâte d'Aracruz. On m'a raconté que l'entreprise déverse ses eaux usées pendant la nuit. Et j'ai participé à une marche où des centaines de personnes ont traversé Espirito Santo pour protester contre les activités d'Aracruz.

Il y a quelques années, Elkington avait écrit : « Une bonne partie de ce que l'on appelle développement durable ressemble de près aux affaires de toujours ». On dirait que la société conseil d'Elkington, SustainAbility, est en train de prouver la vérité de cette affirmation.

Chris Lang, adresse électronique : [chrislang@t-online.de](mailto:chrislang@t-online.de)

\*\*\*\*\*

– Chili : la pâte de papier sèmera la mort dans la mer

L'usine de production de pâte de papier de Valdivia, Celulosas Arauco y Constitución (CELCO), qui appartient au groupe chilien Angelini, a récemment repris ses activités, après une fermeture de 64 jours due au scandale suscité par la mort des cygnes à col noir de la réserve du fleuve Cruces, où elle déverse ses eaux usées.

Quelques jours plus tôt, l'entreprise avait reçu l'aval du président Ricardo Lagos et des autorités environnementales locales. En annonçant la réouverture, les représentants de l'entreprise ont affirmé

qu'ils « avaient acquis de l'expérience » et ils ont demandé « à la communauté de Valdivia des excuses pour les ennuis et les inquiétudes qu'elle avait dû supporter ».

« L'usine est en conditions de reprendre son activité, mais en limitant sa production à 80 % de sa capacité, car il faut introduire des modifications et investir en technologie pour répondre aux nouvelles exigences établies par la COREMA de la Région X, avant de pouvoir retourner à la production autorisée au départ », disait le communiqué de l'entreprise.

CELCO a pris d'autres mesures également. Tout d'abord, elle a décidé de mettre en oeuvre son projet de tuyau de déversement dans la mer, en alléguant que cette solution avait été « réitérée par le président de la république lors de sa visite récente à Valdivia », et qu'elle avait été approuvée par la COREMA, qui est l'autorité environnementale régionale.

La direction de l'usine de CELCO a reconnu ces derniers temps qu'il existait la possibilité de conduire et de déverser les déchets dans la mer par des tuyaux débouchant quelque part entre la zone du port Queule et celle du port Saavedra, en échange de sa participation à la construction d'un nouveau port maritime dans la région, ce qui serait avantageux pour les entreprises forestières car elles pourraient y transporter directement leurs produits d'exportation.

Tout semble indiquer que les communautés mapuche devront subir les conséquences des déversements de CELCO, car la région concernée est peuplée presque exclusivement de communautés de Mapuche habitant cette côte qui s'étend sans interruption jusqu'au Sud de la Région VIII. Les organisations mapuche et environnementalistes de la Région IX avaient annoncé qu'il en serait ainsi lors de la mobilisation dénommée « Rencontre dans la diversité pour la défense des droits environnementaux », effectuée à Temuco le 9 juillet.

D'autre part, le tuyau de déversement de l'usine vers la mer avait été rejeté lors d'une manifestation dans le port de Valdivia à laquelle avaient participé des embarcations de divers ports de la province, les syndicats et associations de pêcheurs, des organisations sociales et les communautés mapuche-mapuche de la région.

« La technologie de pointe tant vantée de l'usine de pâte a déjà laissé ses traces dans le fleuve Cruces ; maintenant ils veulent que cela arrive à la mer. Je dis ici à Monsieur Ricardo Lagos que ce tuyau n'arrivera pas à la mer, parce que nous allons nous y opposer », a dit Eliab Viguera, membre du Comité de Défense de la Mer.

« Le grave danger que comporte le tuyau de déversement de l'usine de pâte qui, même après traitement, a provoqué la mort du marais (...) a été démontré par l'étude menée par l'Université Australe du Chili, seule étude sérieuse et scientifiquement rigoureuse qui ait été publiée », lisait-on dans un document des manifestants.

Pour beaucoup d'entreprises et de gouvernements, ces preuves ne représentent qu'un problème de relations publiques. Ils embauchent donc des analystes de l'opinion publique, des sociologues et des assistants sociaux, dans le seul but d'apprendre « comment mieux vendre le produit », en l'occurrence le projet d'investissement, car leurs décisions sont inébranlables.

C'est ainsi que les crises sont ajournées, pendant que les entreprises gagnent de l'argent. Les populations concernées doivent, pour se faire entendre, pousser leurs mobilisations à l'extrême de l'affrontement. Et lorsque le conflit éclate, les pouvoirs « s'étonnent » et demandent de la modération.

Article fondé sur des informations tirées de : "Chile, Celulosa Arauco 'pide disculpas' y reabre su planta", Víctor L. Bacchetta, adresse électronique : vbacchetta@redcalc.org, [http://www.rel-uita.org/agricultura/ambiente/celulosa\\_arauco.htm](http://www.rel-uita.org/agricultura/ambiente/celulosa_arauco.htm) ; "Celulosa Celco ahora va por el litoral Lafkenche", Alfredo Seguel, Mapuexpress Informativo Mapuche, <http://www.mapuexpress.net>.

\*\*\*\*\*

## – Colombie : une loi forestière qui profite aux capitaux étrangers

Sur les 3 500 millions d'hectares de forêts qui existent dans le monde, près de 63 millions sont en Colombie et la moitié d'entre elles se trouvent dans des territoires que les cultures indigènes et les communautés noires ont enrichis. Ces forêts abritent une diversité biologique qui est parmi les plus riches du monde, et elles sont le soutien des nombreuses cultures qui les habitent. D'autre part, elles interviennent dans le système climatique et hydrologique et sont l'habitat de formes de vie complexes et irremplaçables.

Néanmoins, comme il arrive dans de nombreux pays du Sud, la diversité biologique, les rapports entre la culture et la forêt et les conditions de vie de nombreuses communautés ont été tragiquement affectés par la mise en route de séries de productions forestières encouragées par l'USAID par le biais du programme Colombie Forestière. D'autres facteurs y ont contribué également : l'intérêt de l'État colombien à transformer la diversité biologique et le reste du patrimoine environnemental des peuples autochtones et des communautés noires en marchandises à la disposition du capital international et, en particulier, des États-Unis, à travers le TLC ; la mise en oeuvre de projets d'envergure concernant l'infrastructure routière et portuaire, les mines et la bioprospection ; l'établissement de plantations industrielles de palmier à huile dans les territoires et les espaces de vie des communautés indigènes et noires.

C'est dans ce cadre que vient s'insérer le projet de loi forestière débattu à l'heure actuelle dans le congrès de la république, que le sénat a déjà approuvé et qui est maintenant examiné par la chambre de députés.

Plusieurs organisations sociales colombiennes ont formulé des critiques à ce projet de loi, essentiellement parce qu'il ne réussit pas à mettre de l'ordre dans la situation chaotique de l'aménagement des ressources forestières du pays et qu'il risque de créer en revanche une situation juridique encore plus chaotique, qui aboutirait à l'impossibilité d'appliquer aussi bien les nouvelles dispositions que celles qui existent déjà.

Ces organisations dénoncent d'abord le fait que le projet a été élaboré sans la participation ni la consultation des communautés afro-américaines, indigènes et paysannes métisses, ni d'autres secteurs sociaux concernés par la question.

D'autre part, le projet de loi forestière prétend réglementer la gestion des plantations d'arbres et des forêts mais, d'après les organisations sociales, « son contenu est surtout destiné à encourager la production de bois dans le pays au moyen de plantations, et laisse de côté la possibilité d'une loi sur les forêts naturelles. Cette politique ne regarde pas l'environnement comme un tout, et ne considère pas non plus les forêts comme un écosystème, comme prévu par la Convention sur la diversité biologique, puisqu'elle prévoit de changer les organismes qui planifient et formulent les politiques du secteur et de modifier radicalement les institutions correspondantes, à tel point que la plupart du contrôle serait exclusivement à la charge du ministère de l'agriculture et de particuliers ».

On reproche également au projet de loi de faciliter l'accès des entreprises internationales à l'industrie forestière, par la création de notions juridiques qui permettraient d'exploiter les forêts indigènes des principales zones du Pacifique et de l'Amazonie. L'histoire a suffisamment prouvé que cela impliquerait très probablement la violation des droits des communautés autochtones, dans la mesure où seraient touchées les réserves indigènes, les territoires collectifs des communautés noires et les établissements de paysans.

Les organisations signalent que « la hâte manifeste dans le processus de discussion et la rapidité de l'approbation de la loi par le Congrès ne semblent pas correspondre à l'importance des effets qu'elle

aurait sur la richesse forestière du pays et sur les droits de nombreux Colombiens. En revanche, il est connu que des institutions étrangères et des entreprises forestières ont exercé leur influence pour que le projet soit approuvé ». « L'adoption de cette loi, à la veille de la signature du Traité de libre commerce avec les États-Unis qui encourage le marché des services environnementaux, rend encore plus imminents les résultats catastrophiques prévisibles sur lesquels nous donnons ici l'alerte. »

La lettre ouverte où sont exposés les arguments mentionnés et qui a bénéficié de l'adhésion de nombreuses personnes et organisations peut être consultée sur : [http://www.censat.org/Biodiversidad\\_Bosques\\_PL\\_Forestal.htm](http://www.censat.org/Biodiversidad_Bosques_PL_Forestal.htm). Ceux qui souhaitent y souscrire peuvent contacter l'organisation CENSAT à l'adresse électronique : [bosques@censat.org](mailto:bosques@censat.org).

Article fondé sur des informations envoyées par CENSAT : "Declaración sobre el proyecto de Ley Forestal", "Carta abierta al Congreso de la República", [http://www.censat.org/Biodiversidad\\_Bosques\\_PL\\_Forestal.htm](http://www.censat.org/Biodiversidad_Bosques_PL_Forestal.htm).

\*\*\*\*\*

– Pérou : l'exploitation forestière illégale est à l'origine du travail forcé en Amazonie

Dans l'Amazonie péruvienne, l'exploitation forestière est fortement sélective, c'est-à-dire que, parmi la grande variété d'essences qu'on y trouve, seules quelques-unes sont utilisées. Les stocks en sont donc réduits et, pour trouver certaines d'entre elles (l'acajou par exemple), les exploitants n'hésitent pas à envahir les zones réservées.

L'exploitation clandestine qui a lieu autour de ces zones a recours à des stratagèmes divers, depuis les contrats d'extraction dans ce qu'on appelle les zones tampon (des bandes d'une quinzaine de kilomètres de large entourant la réserve) qui permettent aux exploitants de faire passer le bois coupé à l'intérieur de la réserve comme s'il provenait de son pourtour, jusqu'aux permis de circulation pour transporter le long des fleuves qui traversent la réserve le bois censément coupé à l'extérieur. Le « blanchissage » est lui aussi fréquent : on scie le bois à la scie à ruban pour le légaliser en effaçant les traces de la scie à chaîne, cette dernière étant interdite parce qu'elle implique une grande perte de bois ; ensuite, on fabrique la documentation nécessaire pour présenter ce bois comme s'il provenait de la zone sous contrat. À présent, le bois est « blanchi » aussi sur le terrain, avec des scieries à ruban portatives.

Le bruit et la visibilité de ces activités, qui comportent la présence de personnes à des campements permanents connus de tous, de grues et de camions pour transporter le bois, font qu'elles soient loin d'être clandestines. Dans la réserve nationale Pacaya Samiria, située dans le triangle formé par la confluence des fleuves Marañón et Ucayali, on a constaté qu'il y a chaque année une cinquantaine de ces campements, et que chacun emploie une moyenne de 20 hommes.

C'est justement dans le domaine de l'exploitation forestière illégale que l'on trouve fréquemment un système d'embauche qui se caractérise par l'absence de rémunération, par le paiement en nature, par la prostitution des femmes dans les campements et par des conditions de travail infrahumaines.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, l'esclavage s'appelle travail forcé, et ses victimes sont les personnes les plus marginalisées et dont on dirait qu'elles sont invisibles : les enfants, les femmes, les populations autochtones. La compétitivité, qui porte à rechercher la réduction des coûts de production, fait apparaître ces modes d'exploitation qui devraient offenser les consciences.

Isidoro Chahuán, opérateur de scie à chaîne qui appartient à l'ethnie quichua, dit : « Je travaille pour un savon, du sel, une cartouche, une chemise ». Il est ce qu'on appelle un travailleur habilité. En Amazonie, plus de trente mille Péruviens des communautés indigènes les plus éloignées partagent cette situation inhumaine. Un rapport de l'OIT sur le travail forcé dans le secteur forestier de l'Amazonie, rédigé par l'anthropologue Eduardo Bedoya et le sociologue Alberto Bedoya, mentionne

jusqu'à trois modalités de fonctionnement. Dans deux d'entre elles, les dénominateurs communs sont le grossissement des dettes et les bas prix payés pour le matériel extrait. Bien que cette situation ne soit pas nouvelle (elle a son origine à l'époque coloniale), le boum actuel du cèdre et de l'acajou a poussé l'industrie du bois à chercher de nouveaux espaces en pénétrant dans des territoires vierges, des réserves communales, des parcs nationaux et des régions où habitent des groupes non contactés ou récemment contactés.

En général, ce qui arrive est qu'un commerçant en bois (dénommé « maderero habilitador »), qui est en contact avec de grands industriels du bois, paie une certaine somme d'argent à des « patrons embaucheurs » de la ville pour qu'ils lui fournissent du matériel. Ces derniers offrent de l'argent ou des acomptes en nature (du riz, du sel, des bottes, des rifles, des scies à chaîne, etc.) aux membres des communautés indigènes, qui connaissent mieux que personne la région et les arbres, pour qu'ils leur livrent du bois coupé. Le plus souvent, ces accords prennent la forme d'un contrat écrit ou verbal qui ne fait pas mention de la valeur du bois sur le marché ; les indigènes n'en savent rien, il est donc facile de les tromper. Ainsi, lorsque les travailleurs remettent le bois au « patron embauteur », celui-ci se sert de n'importe quel prétexte pour argumenter que le matériel n'est pas bon et réduire arbitrairement le paiement correspondant. Comme l'argent ne leur suffit pas, les indigènes doivent en emprunter et grossir le montant de leurs dettes. Les contrats « d'embauche » qu'ils signent peuvent aller jusqu'à dix ans.

Dans le cas des campements forestiers, on réunit en général des travailleurs extérieurs aux communautés pour qu'ils fassent l'extraction de bois. Le rapport mentionné explique qu'on les recrute dans les villes en leur remettant 10 % du paiement, et qu'on les transporte ensuite dans les régions les plus éloignées de l'Amazonie, où ils sont trop isolés pour pouvoir échapper. D'ailleurs, on leur prend leurs documents, on les tient éloignés des canoës et on les menace de ne pas les payer s'ils essaient de s'enfuir. Les salaires sont très bas, et les denrées très chères. Une boisson gazeuse peut y coûter 10 sols, un sac de sucre ou de riz 50 sols. C'est le début de la spirale des dettes. « Le grand problème de ces campements est que les travailleurs n'ont pas la possibilité de se déplacer. Les inspecteurs du travail n'y arrivent pas, la région étant difficilement accessible. Les travailleurs ne peuvent pas non plus payer leurs dettes et chercher un autre campement parce qu'ils se voient physiquement menacés », signale Bedoya. Il s'agit bien de travail forcé, car il implique la perte de la liberté.

Il est fréquent que ceux qui arrivent à un campement forestier, composé de 10 à 40 travailleurs, viennent accompagnés de leur famille. La femme fait la cuisine, les enfants aident les adultes, mais personne n'est payé. D'après l'étude mentionnée, il y a un fort pourcentage d'adolescents mâles ; les femmes travaillent comme cuisinières ou comme prostituées, et sont payées en planches de bois.

Voilà l'enfer des bûcherons. Les « patrons embaucheurs » qui travaillent pour les « madereros habilitadores », ces derniers travaillant à leur tour pour les grandes entreprises forestières, n'ont aucune difficulté à tromper les paysans. Il leur suffit de profiter de la misère provoquée par le système même de l'exploitation forestière, qui a privé ces paysans de leurs économies, les a sortis de leur territoire ou ne leur a pas laissé d'autre issue, après leur avoir enlevé les forêts qui faisaient partie de leur subsistance car elles leur fournissaient des aliments, des médicaments et du logement.

C'est dans ce cadre de misère que prospèrent les grandes affaires forestières, où les activités légales et les activités clandestines sont si étroitement liées qu'elles n'en font qu'une, et où certaines d'entre elles bénéficient même de l'aval de la certification.

Article fondé sur des informations tirées de : “30 mil peruanos son víctimas de trabajo forzoso en la Amazonía”, Gabriel Gargurevich, journal La República, mai 2005, et de “Controles y descontroles: Extracción ilegal de madera en el Pacaya-Samiria”, Alberto Chirif, Actualidad indígena N° 99, mars 2005, Servicio de Información Indígena SERVINDI, [www.servindi.org](http://www.servindi.org) ; documents envoyés par Carlos Arrunátegui, FAdAmazon (Fundación de Adhesión con los Pueblos Amazónicos), adresse électronique : [carrunategui@fadamazon.org](mailto:carrunategui@fadamazon.org) ; “Esclavos de la madera”, Jimena Pinilla Cisneros, El

## ASIE

– Inde : les Adivasi et l'aménagement des forêts

Les forêts de l'Inde, base de la sécurité écologique du pays, sont en train de disparaître à un rythme alarmant aux mains d'une pléthore d'entreprises commerciales. Les dernières statistiques publiées dans le Recensement des forêts de l'Inde montrent que le pays a perdu plus de 26 000 km<sup>2</sup> de forêt dense pendant la période 2001-2003. Dans un pays où plus de 3 000 espèces de plantes à fleurs et quelque 200 espèces d'animaux ont déjà été classées parmi les espèces menacées, une telle disparition du couvert forestier ne peut qu'avoir aggravé la décimation de la diversité biologique.

Or, cela se passe au moment où le monde entier, les États-Unis exceptés, compte le temps qui manque pour l'année 2010, date à laquelle il faudrait avoir atteint des réductions substantielles dans la perte de diversité biologique, par la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), que l'Inde a souscrite. L'échec généralisé de l'Inde à gérer ses forêts de manière durable est dû surtout au caractère exclusiviste et régimentaire de son système d'aménagement forestier, inspiré de l'époque coloniale et fondé sur une vision du monde influencée par l'esprit de caste, qui regarde avec mépris ceux qui se trouvent à la base de la pyramide sociale.

Le déplacement des Adivasi est à l'origine de la crise de plus en plus profonde des forêts de l'Inde. Les Adivasi sont le peuple autochtone du pays et les gardiens originels de nos forêts ; ils les ont défendues contre les assauts sauvages des colonisateurs britanniques et, sous le régime politique post-colonial, ont lutté contre une foule d'initiatives d'exploitation commerciale. Pourtant, ils ont été systématiquement privés de leurs droits et écartés de l'aménagement des forêts par le système de conservation et par la législation sur la forêt et la faune. Le projet de loi sur les Tribus enregistrées, qui comporte la reconnaissance de leurs droits sur la forêt, est donc un moyen de réparer l'injustice historique commise contre les Adivasi, comme signalé dans son introduction, mais aussi l'occasion de récupérer la population autochtone la plus nombreuse du monde pour qu'elle prenne soin de nos forêts.

Il n'est pas surprenant que certains se soient manifestés contraires à la loi proposée qui, par certains côtés, marque un changement de modèle. L'opposition à inclure les Adivasi dans la gestion des forêts découle de la doctrine suivant laquelle les autochtones, comme toutes les autres personnes marginalisées, sont l'Autre ; cette doctrine n'admet même pas une élévation infinitésimale du statut des subalternes. Pour ses tenants, la conservation n'est qu'un alibi. Le monde en général a déjà abandonné le dogme exclusiviste qui caractérisait la conservation que nous avons importée d'Occident.

La CDB, qui a force obligatoire, est fondée sur trois objectifs : la conservation, l'utilisation durable et le partage équitable des avantages ; elle prévoit en outre la participation des populations autochtones à la gestion de la diversité biologique. L'un des trois groupes de travail que la Convention a constitués est chargé des questions liées à l'utilisation et à la protection des connaissances traditionnelles des peuples autochtones. Or, l'Inde a tourné la CDB en dérision lorsqu'elle a adopté la Loi sur la Diversité biologique, qui ne traite que des questions relatives à la réglementation de l'accès à la biodiversité et fait semblant d'ignorer absolument l'existence des autochtones (ce qui équivaut à contrarier l'esprit du programme innovateur sur l'Homme et la Biosphère en se contentant de redéfinir certaines aires protégées existantes sans réformer leur système de gestion).

L'Agenda 21, adopté en 1992 par la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED), dans ses quatre programmes sur la gestion des ressources vivantes de la terre, souligne le rôle des peuples autochtones et comporte en outre un programme thématique

spécifique pour le renforcement de ce rôle dans le domaine de la gestion durable des ressources mentionnées. D'autre part, dix ans après la CNUED, le sommet de Johannesburg, dans son plan de mise en oeuvre, appelle à permettre aux peuples autochtones de contribuer à la mise en oeuvre des objectifs de la CDB et reconnaît explicitement leur rôle dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

C'est le Congrès mondial sur les parcs, dans sa session de 1962 en particulier, qui a surtout contribué à imposer au monde en développement les aires protégées comportant l'exclusion violente de leurs habitants, suivant le modèle du parc national de Yellowstone aux États-Unis, dont l'établissement a impliqué la mort de trois cents Amérindiens et le déplacement de plusieurs milliers d'entre eux. L'édition 2003 du Congrès a viré de cap et souligné l'importance de modes de gestion des aires protégées participatifs et collaboratifs ; de plus, il a exhorté à restituer aux communautés autochtones les territoires traditionnels qui leur avaient été enlevés, et c'est cela que le projet de loi cherche à obtenir. Le nombre d'aires protégées a considérablement augmenté dans le monde ces dernières années ; elles sont maintenant plus de cent mille et couvrent plus de dix pour cent de la surface terrestre de la planète. Il faut signaler qu'un grand nombre des aires protégées récemment créées sont en fait des réserves destinées à l'utilisation durable des ressources.

En s'adressant en 1972 à la Conférence des Nations unies sur l'Environnement humain qui, pour la première fois, incluait l'environnement dans le programme politique mondial, Indira Gandhi, alors Premier ministre, avait dit à l'Occident que la pauvreté était le plus redoutable des agents de pollution. Par la suite, cette déclaration a été rendue célèbre par nos bureaucrates de la conservation dans les successives réunions multilatérales. Néanmoins, quelques mois après son retour de la Conférence de Stockholm, elle a aggravé la pauvreté et la destitution d'énormément d'Indiens, paradoxalement, au nom de la conservation. En effet, la « Wildlife Protection Act » mettait en danger l'existence même des Adivasi, dont la vie est essentiellement liée à la nature. On aurait dit que les ravages causés par la Loi de 1927 sur les Forêts de l'Inde, une loi inique qui formalisait l'appropriation des forêts du pays par les puissances coloniales, n'avaient pas suffi. La disparition tragique des tigres de Sariska, malgré les dix millions de roupies (232 500 USD) qui, d'après les révélations de la Tiger Task Force, ont été dépensés pour chaque tigre de la réserve pendant les 25 dernières années, est la preuve de l'échec du projet de conservation régimentaire.

L'Inde n'a aucune raison de prolonger ces deux crises jumelles que sont la dégradation accélérée de la diversité biologique et la mise en danger des Adivasi, après plus d'un demi-siècle d'indépendance formelle. L'adoption de la loi sur les droits forestiers des Adivasi devrait être perçue comme un premier pas vers la réforme du régime de gestion des forêts, indispensable pour obtenir que ceux qui ont été les premiers conservationnistes participent à la protection et à l'utilisation durable de la richesse écologique la plus menacée du pays.

S. Faizi, adresse électronique : [ecology@zajil.net](mailto:ecology@zajil.net)

\*\*\*\*\*

– Indonésie : un parc national, son échec et ses effets sur les moyens de subsistance

Quand on parle du classement de la zone boisée de Mount Merapi en tant que parc national, on finit toujours par se demander pourquoi ce parc a été établi.

L'écosystème forestier du mont Merapi est situé dans la province de Yogyakarta de la République d'Indonésie, à une altitude de 600 à 2 968 mètres au-dessus du niveau de la mer. D'une étendue de 8 655 hectares, il est surtout couvert d'une forêt tropicale de montagne qui est le moyen de vie d'un million de personnes de quatre districts.

L'eau superficielle qui descend du mont Merapi se partage en trois directions : le bassin de Progo à l'ouest, le bassin d'Opak au milieu, et le bassin de Bengawan Solo à l'est. Ces bassins ont fourni l'eau

nécessaire à la consommation, l'irrigation et l'industrie à plus de 5 millions de personnes des provinces de Jogjakarta et de Central Java.

L'exploitation irrationnelle du mont Merapi menace maintenant son existence même. La privatisation de l'eau par une entreprise commerciale empêche un millier d'agriculteurs de cultiver leurs terres ; l'extraction de sable atteint 3,5 millions de mètres cubes par an ; les sources se sont dégradées rapidement, et la flore et la faune sont en train de disparaître.

Pourtant, le gouvernement applique toujours le même modèle : l'exploitation des ressources pour de l'argent, sans tenir compte des conséquences à long terme et faisant passer les problèmes économiques avant l'environnement et la durabilité.

Dès le début du processus, en 2001, beaucoup de personnes de la région ont manifesté leur opposition au plan du gouvernement de transformer la région en un parc national. Mais le ministre indonésien de la foresterie n'en a tenu aucun compte et, le 4 mai 2004, il a publié un décret par lequel la forêt devenait une aire protégée, le Parc national de Mount Merapi (MMNP).

Nous contestons cette décision et dénonçons que le décret ministériel enfreint des normes juridiques, qu'il viole les principes de la transparence, de la démocratie et des droits de l'homme, et qu'il est l'expression de l'arrogance du gouvernement.

Ce décret va à l'encontre d'un décret antérieur du même ministère, qui établit la procédure à suivre avant de classer un parc national. En outre, il enfreint la loi n° 22/1999 sur l'autonomie régionale, car il ignore l'autorité des gouvernements régionaux et des conseils législatifs de la zone.

La notion de parc national est apparue dans les pays occidentaux, où elle a fortement subi l'influence de l'idée de conservation classique, qui implique de protéger étroitement une région pour que personne n'y touche. Par la suite, elle a donné naissance à un modèle de conservation éco-fasciste, qui accordait toutes les priorités à la « nature » intacte, même si cela impliquait de se débarrasser des habitants des lieux.

Le premier parc national du monde, celui de Yellowstone, fut établi aux États-Unis en 1872. Les administrateurs du parc ne permettaient à personne d'utiliser ses ressources naturelles, sans tenir aucun compte du fait qu'il était le foyer de tribus indigènes. Des conflits éclatèrent inéluctablement, et aboutirent à l'expulsion forcée des communautés autochtones de la région.

Malheureusement, beaucoup de pays, l'Indonésie comprise, se sont inspirés de ce modèle. En 1980, le gouvernement indonésien établissait les cinq premiers parcs nationaux.

Le gouvernement a mis l'idée en application sans considérer si elle s'adaptait à la situation économique et sociale du pays, préférant apparemment faire plaisir aux pays occidentaux plutôt qu'à son propre peuple. La preuve en est que quarante-deux parcs nationaux ont été établis l'un après l'autre, partout dans le pays, sans analyser au préalable tous les aspects de la gestion des parcs déjà existants.

Dans beaucoup de régions, la situation a empiré depuis qu'elles ont été désignées parcs nationaux. Au lieu de préserver la zone et de produire des retombées positives, l'établissement des parcs nationaux s'est souvent soldé par des dégâts et des effets négatifs. Les parcs nationaux de Mount Leuser, Mount Halimun, Kutai, Bukit Tiga Puluh, Tanjung Puting, Mount Palung, Ujung Kulon, Lore Lindu, Rawa Aopa, Komodo, Lorentz et Wasur montrent bien que ce modèle de conservation provoque des problèmes économiques et sociaux et aboutit à la dégradation, plutôt qu'à la préservation, de l'environnement.



En Indonésie, le principe des parcs nationaux n'a pas été adopté au plan théorique seulement, mais aussi au niveau de la politique et de la gestion. Au niveau politique, par exemple, le gouvernement distingue les droits de l'organisme de gestion des parcs nationaux des droits des gens. Ces derniers étant considérés comme subordonnés à l'organisme de gestion, ils doivent lui obéir sans poser de questions dès qu'il applique des réglementations fascistes établies pour servir les intérêts du gouvernement. La loi n° 5/1990 sur la conservation des ressources naturelles et des écosystèmes, qui ne fait aucune mention du rôle ni des droits des gens en matière de ressources naturelles, est un exemple de cette arrogance.

D'autre part, la structure de l'organisme de gestion est non seulement axée sur les intérêts du gouvernement mais, comme d'autres organisations étatiques, elle est entachée de corruption. L'organisme de gestion des parcs nationaux jouit d'une autorité presque totale, qui ne laisse aucune place aux droits des communautés environnantes. La corruption est visible dans sa coopération avec les entreprises et les militaires dans des activités de déforestation illégale, bien connues depuis longtemps. La direction de l'organisme de gestion, des hommes d'affaires et des militaires sont impliqués dans l'exploitation illicite de bois qui a lieu dans presque tous les parcs nationaux à l'extérieur de Java, y compris dans ceux de Tanjung Puting et de Mount Palung.

Cette coopération se traduit aussi par le vol généralisé de ressources biologiques, par l'expulsion des habitants autochtones et par l'établissement de nouvelles mines à l'intérieur des dénommés « parcs nationaux ».

Les parcs nationaux de l'Indonésie ne mènent pas à la conservation ; ils mènent à des atteintes supplémentaires à la nature et à l'appauvrissement des communautés locales.

Il faudrait se demander pourquoi le gouvernement a établi le parc national du mont Merapi sans effectuer au préalable des études complètes et participatives. À mon avis, les mêmes problèmes qui se sont présentés à d'autres endroits vont exister à Merapi. Pourquoi ? Parce que la population locale et l'écosystème de Merapi sont inséparables et interdépendants.

Pendant des centaines ou même des milliers d'années, les communautés des environs ont eu la sagesse de veiller sur Merapi, parce que cette région leur assure la subsistance grâce à ses eaux pures et à ses arbres verts mais aussi parce qu'elle leur fournit des aliments, des médicaments et de l'abri.

La création du parc national du mont Merapi va-t-il résoudre les problèmes causés par les carrières de sable creusées sur ses pentes, lesquelles ont à leur tour endommagé ses forêts et asséché ses sources ? La direction du parc national va-t-elle s'occuper du sort des populations expulsées après l'arrivée des nouveaux « investisseurs » ? Je ne le crois vraiment pas. Le système du parc national ne sera jamais en mesure de résoudre ces problèmes ; en revanche, il va en créer de nouveaux, qui abîmeront encore plus cette belle région.

La situation du mont Merapi ne s'arrange pas en le transformant en parc national. Nous ne résoudrons les problèmes de cette région qu'en accordant davantage de pouvoir à la population locale et en l'intégrant à la gestion, pour que toutes les parties intéressées soient impliquées dans sa conservation, sur la base de la coopération et de la confiance.

Ce qu'il faut dans cette région est un modèle de conservation fondé sur le peuple, plutôt qu'un modèle de parc national dont l'application a invariablement échoué.

Nous n'allons pas permettre que Merapi vienne s'ajouter à la longue liste des parcs nationaux qui se sont avérés désastreux, en Indonésie comme à bien d'autres endroits du monde, n'est-ce pas ?

Mimin Dwi Hartono, Wana Mandhira – Institute for Advocacy and Environment Conservation,  
adresse électronique : [kaliurang@indo.net.id](mailto:kaliurang@indo.net.id), [wamatour@yahoo.com](mailto:wamatour@yahoo.com).

\*\*\*\*\*

– Laos : aide ou complicité ? La réinstallation intérieure et les agences d'aide internationales

Une restructuration générale de la société du Laos a lieu à l'heure actuelle. Au cours de la dernière décennie, le gouvernement du Laos a déplacé des dizaines de milliers de personnes appartenant à des peuples autochtones, les sortant de leurs foyers dans les hautes terres lointaines pour les réinstaller dans les plaines et près des routes. Bien que les objectifs des programmes du gouvernement soient « la réduction de la pauvreté » et « le développement », les conséquences qu'ils ont eues sur les moyens de subsistance, sur la sécurité alimentaire et sur l'environnement des populations réinstallées ont souvent été dévastatrices.

« Des dizaines de milliers de personnes appartenant à des minorités ethniques autochtones vulnérables ont souffert ou sont mortes au Laos au cours des dix dernières années, par suite d'initiatives de réinstallation intérieure mal conçues et mal appliquées », écrivent Ian Baird et Bruce Shoemaker dans un rapport récemment paru sur la réinstallation au Laos.

Ce rapport, intitulé "Aiding or Abetting? Internal Resettlement and International Aid Agencies in the Lao PDR", critique la manière dont beaucoup d'agences internationales d'aide humanitaire ont répondu aux problèmes provoqués par la réinstallation.

Baird et Shoemaker, qui ont tous les deux travaillé au Laos pendant de nombreuses années, se demandent si certaines agences d'aide, « en accordant leur soutien à la réinstallation intérieure », ne sont pas en fait en train de « faciliter la violation des droits élémentaires des communautés concernées ».

Les problèmes que la réinstallation intérieure a provoqués au Laos ont été bien documentés. En 1997, l'équipe de recherche dirigée par l'anthropologue français Yves Goudineau a constaté, chez les communautés montagnardes qui avaient été réinstallées, des taux de mortalité allant jusqu'à 30 pour cent. Le rapport a été publié par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). En 2000, la Banque asiatique de développement a commandité une évaluation participative de la pauvreté, dirigée par l'anthropologue James Chamberlain. Cette étude a révélé que beaucoup de paysans estimaient que leur pauvreté était de fraîche date et qu'elle était due surtout aux programmes gouvernementaux qui impliquaient la réinstallation. Le rapport conclut qu'en limitant l'agriculture itinérante, le gouvernement laotien a en fait augmenté la pauvreté, au lieu de l'atténuer.

Baird et Shoemaker mentionnent 18 autres recherches menées par des ONG, des agences de l'ONU et des chercheurs, qui confirment les effets négatifs de la réinstallation sur les populations du Laos. « À notre connaissance », écrivent-ils, « il n'y a pas une seule étude qui signale que la réinstallation ait été avantageuse pour les communautés ethniques autochtones du Laos. »

Certaines organisations, dont l'Agence suédoise pour la coopération internationale au développement, Concern Worldwide et le Fonds canadien, s'opposent activement à de nouvelles réinstallations au Laos, par exemple, en travaillant dans des villages situés dans des régions montagnardes éloignées pour démontrer qu'il y a d'autres options possibles.

Cependant, d'autres encouragent activement la réinstallation. Finn Reske-Nielsen, représentant résident du PNUD au Laos, semble ignorer les preuves, apportées par les rapports de sa propre organisation, des conséquences que cette politique a eues sur la population. Il allègue que « la réinstallation volontaire est une option raisonnable dans un pays comme le Laos, où la population est éparse et où il est donc difficile d'apporter aux gens les services essentiels de santé, d'éducation et autres ».

Baird et Shoemaker signalent que la réinstallation n'est absolument pas inévitable au Laos : « Elle est imposée aux communautés par une série de politiques et d'actions spécifiques combinées, d'ordre politique, social et environnemental ». Certaines institutions d'aide, la BAsD par exemple, exigent la réinstallation pour atteindre leurs objectifs de long terme. « L'intégration régionale, la promotion de la sylviculture industrielle et de l'agriculture de rente, l'industrialisation et l'ouverture des marchés exigent le genre de changements démographiques que la réinstallation intérieure est en train d'apporter au Laos rural », écrivent Baird et Shoemaker.

En 2004, Sandro Cerrato, Chargé d'affaires de la délégation de la Commission européenne à Vientiane, a présenté un document conceptuel où il proposait que le gouvernement du Laos et les grandes agences d'aide reprennent le dialogue sur le thème de la réinstallation. À son avis, les agences d'aide devraient soutenir la réinstallation pour qu'elle soit mieux faite.

Baird et Shoemaker font remarquer que certaines organisations ont critiqué le document de Cerrato, qui serait fondé sur une série d'hypothèses fausses. Ainsi, Cerrato suppose que la réinstallation va atténuer la pauvreté. Mais en fait, la réinstallation « a contribué à perpétuer la pauvreté et à dégrader l'environnement dans la montagne et sur la plaine, elle a provoqué l'aliénation culturelle et la multiplication des conflits sociaux », écrivent-ils.

Cerrato suppose que les agences d'aide sont capables de faire la différence entre la réinstallation volontaire et involontaire. Pourtant, dans le cas du Laos cette différence est difficile à trouver ; d'après Baird et Shoemaker, « presque tout ce qui a été classé au Laos comme réinstallation volontaire est en fait le résultat d'une initiative extérieure aux paysans ».

Cerrato suppose que la réinstallation est inévitable et que les agences d'aide n'ont pas la possibilité de proposer d'autres solutions. Il suppose, sans aucune preuve à l'appui, que la réinstallation pourrait mieux se faire avec davantage d'argent et une meilleure mise en oeuvre. Il ignore le fait que les communautés montagnardes ont le droit de décider de leur avenir, et suppose qu'elles ne sont pas capables de le faire.

Les agences internationales d'aide qui opèrent au Laos ont très peu de comptes à rendre. Elles ne subissent pas l'examen des médias, qui sont contrôlés par l'État. Il est rare qu'elles soient appelées à justifier leurs politiques ou leurs actions auprès des communautés ou des institutions locales. Elles n'ont pas à s'inquiéter de la surveillance ou la supervision de groupes locaux, ni de la possibilité de se voir confrontées à des actions en justice lorsque leurs interventions finissent par nuire à la population des lieux.

Bien que Cerrato semble ignorer les conclusions des nombreuses recherches menées à ce sujet, il est inacceptable que l'Union européenne déclare ne pas connaître les conséquences potentielles de son soutien à de nouvelles réinstallations au Laos. Baird et Shoemaker précisent qu'on ne sait pas encore comment sera développée l'initiative de l'UE. Mais, si elle est appliquée tel qu'elle est structurée à l'heure actuelle, l'UE risque de se voir accusée de complicité active dans la violation des droits humains des communautés ethniques montagnardes du Laos.

"Aiding or Abetting? Internal Resettlement and International Aid Agencies in the Lao PDR", de Ian Baird et Bruce Shoemaker, publié par Probe International, est disponible (en anglais) à l'adresse : <http://www.probeinternational.org/pi/documents/mekong/AidingOrAbetting.pdf>.

Chris Lang, adresse électronique : [chrislang@t-online.de](mailto:chrislang@t-online.de)

\*\*\*\*\*

– Thaïlande : le « projet de loi sur les forêts communautaires » menace de déplacer les populations rurales des zones boisées destinées à la conservation

Le projet de loi sur les forêts communautaires de la Thaïlande, conçu comme un cadre formel visant à définir les droits des communautés à la cogestion des zones boisées, a pris un tournant inattendu et menace maintenant de provoquer la réinstallation des populations rurales, en particulier celle des peuples ethniques qui habitent les hautes terres et les régions boisées prévues pour la conservation.

Le 15 septembre 2005, une commission parlementaire chargée d'examiner le projet de loi a décidé qu'il fallait interdire les forêts communautaires dans les « zones de forêt intacte ». La commission a voté en faveur de la proposition du ministre des ressources naturelles et de l'environnement, M. Yongyuth Tiyapairat, qui consiste à établir des « zones boisées spéciales » où toute activité humaine est interdite, y compris l'établissement de forêts communautaires.

La décision de la commission implique que tous les établissements humains qui se trouvent dans les régions concernées devront être déplacés une fois que le projet sera devenu loi. D'après Yongyuth, les zones spéciales de forêt sont celles qui se situent en montagne, sur une pente de plus de 30 degrés, et où la diversité biologique atteint un niveau élevé.

Les zones boisées de ce genre couvrent environ 2,8 millions d'hectares dans tout le pays. Elles sont situées surtout dans des forêts protégées qui comprennent des parcs nationaux, des réserves de faune, des bassins versants classés et des zones où la chasse est interdite. Sans qu'il existe des renseignements exacts, on estime qu'un million de familles, appartenant entre autres aux communautés ethniques, habitent et travaillent dans ces régions.

Ce projet de loi sur les forêts communautaires est le résultat de plus de dix années de négociations entre les fonctionnaires gouvernementaux, les groupes communautaires locaux et les organisations non gouvernementales (ONG). Il devrait aboutir à la première loi de la Thaïlande qui reconnaisse le statut légal des communautés habitant à l'intérieur et autour des réserves forestières nationales du pays, et leur droit à utiliser, aménager et protéger leurs forêts en coopération avec le Département forestier royal (RFD).

C'est aussi l'un des premiers exemples de législation appliquant un mécanisme constitutionnel qui permet à la population de proposer une loi si elle bénéficie de l'appui de 50 000 personnes. Dans le cas présent, 52 698 signatures ont été recueillies dans tout le pays et le projet de loi a été présenté au parlement au début de 2000.

La chambre des députés a approuvé le projet mais, par la suite, le sénat l'a bloqué et il a proposé des amendements. De ce fait, il a fallu constituer une commission comprenant des membres des deux chambres du Parlement pour réexaminer le texte.

Permsak Makarabhirom, spécialiste en foresterie de l'université de Kasetsart et membre d'une autre commission qui a étudié le projet, a dit que la proposition de la commission parlementaire d'établir des « zones boisées spéciales » contredit l'intention originelle du document et viole les droits des communautés tributaires des forêts, en excluant la possibilité qu'elles habitent dans les zones de forêt protégée.

« [Cette proposition] contredit l'esprit de la Constitution de la Thaïlande qui, dans son article 46, soutient le droit de la population locale de gérer les ressources naturelles », a-t-il dit.

Plus de 8 000 « forêts communautaires » sont, partout en Thaïlande, utilisées, protégées et gérées par les communautés locales, et ce depuis plusieurs générations. Le projet de loi était censé légaliser ces zones boisées communautaires et reconnaître officiellement les efforts de conservation de la forêt fournis par les gens des lieux.

Pourtant, le RFD et certaines organisations de conservation de la nature se sont constamment opposés à la proposition du projet de loi d'établir des forêts communautaires à l'intérieur des aires boisées

protégées. Dans sa hâte de transformer les réserves de forêt en aires protégées, le RFD a délimité et déclaré parcs nationaux et réserves de faune de nombreuses zones occupées et utilisées par la population. La situation qui en a découlé est que la plupart des aires protégées de la Thaïlande sont entourées ou partiellement occupées par des populations locales déplacées, qui se sentent privées de leurs droits légitimes de propriété.

Le RFD préfère réinstaller les habitants des villages forestiers ou imposer des restrictions sévères à leur utilisation de la forêt. Pourtant, cette démarche n'a pas réussi à éviter la déforestation incessante des forêts qui restent en Thaïlande, conséquence de l'exploitation forestière illégale où sont impliquées de puissantes entreprises, ni à défendre les moyens de subsistance des communautés rurales.

De surcroît, la plupart des tentatives préalables de l'État de forcer le déplacement des populations habitant les régions boisées ont augmenté la pauvreté de ces communautés, aggravé les conflits ruraux et provoqué une perte encore plus grande de forêts, car les personnes déplacées vont aller ailleurs et défricher d'autres forêts.

L'agriculture et diverses autres activités, dont le travail saisonnier dans les zones urbaines, sont les moyens de vie de beaucoup de communautés rurales. La possibilité de générer des revenus grâce aux produits non ligneux des forêts communautaires est elle aussi tout à fait acceptée à l'heure actuelle, en particulier dans le cas des personnes qui, en raison des dimensions modestes de leurs terres, de leur manque d'éducation ou de leur âge avancé, sont parmi les plus pauvres du point de vue économique.

Decho Chaiyapap, coordinateur de Forêts communautaires du Nord de la Thaïlande, une coalition d'organisations non gouvernementales et d'agriculteurs basée à Chiang-Mai, a dit que les paysans étaient en désaccord avec la décision de la commission parce qu'elle les empêchait non seulement d'accéder aux forêts mais de pratiquer l'agriculture dans ces régions. « Il n'a pas été précisé comment et par qui seront définies les 'zones boisées spéciales'. Ainsi, nous ne pouvons pas dire exactement combien de familles seraient touchées par cette mesure », a-t-il dit.

Il faudrait savoir aussi si la commission parlementaire est légalement autorisée à amender les dispositions d'un projet de loi que la chambre de députés a déjà approuvé. Une pétition a été adressée au Premier ministre Thaksin Shinawatra par des groupes de la société civile ; dans leur lettre ils affirment : « Les amendements effectués par la commission violent le projet de loi sur les forêts communautaires approuvé par le parlement, qui permet l'établissement de forêts communautaires dans les aires boisées protégées. » Ils déclarent également que la proposition de la commission de créer des zones boisées spéciales constitue une violation de l'intention du projet de loi de « soutenir la gestion locale des zones boisées, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des forêts protégées, car non seulement l'aménagement forestier pratiqué exclusivement par l'État s'est avéré inefficace mais il a aggravé la destruction des forêts de la Thaïlande. »

Noel Rajesh, université de Chiang-Mai, unité des recherches sociales et environnementales (USER),  
adresse électronique : [rajesh@sea-user.org](mailto:rajesh@sea-user.org)

\*\*\*\*\*

## OCEANIE

– Australie : Nippon Paper dans le Sud-Est de l'Australie

La plus grande papeterie japonaise, Nippon Paper (NP) est considérée comme une entreprise leader en matière de réformes environnementales, mais à quel point est-ce vrai ?

South East Fibre Exports de la région d'Eden, environ 500 km au sud de Sydney, est une filiale de NP.

Cette usine de production de particules, la plus ancienne de l'Australie, avait été la première initiative à l'étranger de la société Daishowa Paper Manufacturing Company. Il y a deux ou trois ans, NP l'a rachetée.

Après plus de trente années de production destructrice de chips dans le Sud-Est de l'Australie, la nouvelle a enthousiasmé les militants pour les forêts : après tout, le nouveau propriétaire avait bien meilleure réputation que le précédent.

Cependant, jusqu'à présent Eden a survécu à toutes les tentatives de réforme environnementale lancées par NP, et tout semble indiquer qu'elle va encore survivre à la prochaine.

Et pourtant, Nippon garde intacte sa réputation de leader de l'environnement dans l'industrie japonaise du papier. Il est peut-être temps d'y regarder de près.

La politique environnementale de Nippon Paper a bonne mine sur le papier. L'entreprise s'est engagée à produire, d'ici à 2008, 100 % de ses particules de bois à partir de plantations ou de forêts certifiées. Jusque là, personne n'y voit d'objection.

Le seul problème est que NP accepte les méthodes de certification les moins réputées, que seule l'industrie reconnaît.

Aucune forêt indigène australienne n'a la certification du Forest Stewardship Council, or le mouvement conservationniste ne peut pas admettre cela.

La certification que recherchent la plupart des gouvernements étatiques et des entreprises forestières est l'Autralian Forestry Standard, qui permet aux exploitants de maintenir le statu quo.

Les chips d'Eden sont de qualité inférieure et de deuxième catégorie, mais ils sont vendus moins cher que ceux de la Tasmanie, et continuent donc de trouver des marchés grâce à leur faible prix.

Ils sont produits à partir d'arbres que l'on coupe uniquement dans ce but, et qui représentent plus de 95 % des arbres abattus dans la région d'Eden. Les chips ne sont pas un sous-produit du sciage ; comme beaucoup d'usines de ce genre, celle d'Eden ne peut traiter que des grumes entières.

L'entreprise exporte à l'heure actuelle environ 860 000 tonnes métriques vertes de particules par an, la plupart à destination des usines de pâte de la maison mère au Japon.

Tant que l'usine continuera de fonctionner, aucune forêt domaniale dans un rayon de 250 km autour d'Eden ne sera en sécurité.

Pourtant, l'industrie et le gouvernement affirment que cette usine n'utilise que des déchets de bois et, grâce à l'argent considérable dépensé en publicité pendant des années, beaucoup d'électeurs, et surtout les citoyens, ont tendance à leur croire. Ils veulent que ce soit vrai ; l'autre possibilité serait trop désagréable.

Nippon Paper a lancé ces derniers temps un programme de consultation électronique du public, pour savoir ce que les gens pensaient de leur politique d'approvisionnement en bois.

On dirait qu'il s'agit d'une excellente initiative, n'est-ce pas ?

Le mouvement auquel j'appartiens, Chipstop, est né en 1998. Nous avons contacté Nippon Paper à maintes reprises. Nous avons écrit des lettres, des pétitions et des courriers électroniques, et nous avons demandé des rendez-vous. Nos lettres ont été rédigées en japonais, et je me suis rendue au Japon dans l'espoir de rencontrer des représentants de la société.

Nous avons envoyé une fois une lettre importante portant plus de cinquante signatures de membres du parlement australien, d'organisations nationales et régionales de conservation et de personnes éminentes. Nous n'avons jamais reçu de réponse à nos communications. Il faut donc se demander quel degré d'authenticité mérite la « consultation » en question.

Comme tant d'autres initiatives du gouvernement ou des entreprises, celle-ci n'aboutira probablement qu'à un simple « verdissage », destiné à légitimer un résultat connu d'avance en lui donnant une apparence conservacionniste.

Le plus grave est que la destruction des forêts indigènes du Sud-Est australien n'est absolument pas nécessaire.

En effet, l'Australie possède suffisamment de plantations de feuillus pour répondre à tous ses besoins d'exportation de chips. Sans planter un seul arbre supplémentaire, nous pourrions arrêter de transformer en particules les forêts indigènes. Le seul inconvénient est le prix : les papetiers préfèrent la fibre des plantations de bois de qualité, mais continueront d'acheter le bois des forêts indigènes si le prix reste convenable.

Or, les organismes forestiers gouvernementaux fournissent aux fabricant de chips des grumes à très bas prix ; donc, on continue de couper les forêts indigènes.

Nippon Paper possède des plantations de dimensions considérables en Australie mais ne les utilise pas en ce moment, car elle préfère acheter les chips des forêts indigènes.

Chipstop et d'autres militants agissent ensemble contre la production de chips pour Nippon Paper, et nous savons qu'il existe des inquiétudes semblables dans d'autres pays.

Nos efforts vont continuer de se centrer sur la fermeture de l'usine d'Eden. Nous exigeons que l'entreprise applique véritablement ses politiques et n'accepte que des systèmes de certification sérieux. Nous voulons aussi qu'elle applique ses propres normes environnementales à ses filiales dans d'autres pays et à ses partenaires commerciaux, en particulier en Chine et en Indonésie.

Harriett Swift, adresse électronique : [fuscipes@dodo.com.au](mailto:fuscipes@dodo.com.au), Chipstop Campaign, <http://www.chipstop.forests.org.au>

\*\*\*\*\*  
\* FSC : RÉVISION DE LA CERTIFICATION DES PLANTATIONS  
\*\*\*\*\*

– On demande au FSC de suspendre la certification des plantations

Comme nous l'avons déjà signalé, le FSC (Forest Stewardship Council) a entrepris de réviser son système de certification des plantations (voir le bulletin n° 92 du WRM).

Plusieurs organisations, dont le WRM, réclament depuis longtemps cette révision et elles y ont contribué par l'apport de documents et d'études portant sur les graves conséquences sociales et environnementales de la plantation industrielle d'arbres en régime de monoculture, telle qu'elle est pratiquée dans de nombreux pays.

Lors de la première réunion à ce sujet, le WRM a manifesté que « le FSC devrait laisser en suspens toute certification de plantations industrielles d'arbres jusqu'à ce que l'étude soit complétée ». Cette suspension est considérée comme nécessaire pour évaluer les certifications en cours avant d'en accorder de nouvelles.

Le conseil de direction du FSC n'ayant pas pris de décision dans ce sens, plusieurs organisations sociales et environnementales de divers endroits du monde ont adressé une lettre ouverte au FSC où elles lui demandent « la suspension de la certification et de la re-certification des plantations d'arbres ».

D'autre part, ces organisations ont décidé de lancer une campagne de signatures pour une lettre qui sera envoyée au Groupe de Travail chargé de la révision avant sa prochaine réunion, prévue pour le 7 novembre à Madrid, Espagne.

Dans la lettre déjà envoyée au conseil de direction du FSC, les organisations avaient dit : « Les plantations industrielles d'arbres en régime de monoculture, établies au moyen d'une utilisation intensive de produits chimiques et de moyens mécaniques, ont des effets négatifs sur la société et l'environnement ; ces effets n'ayant pas encore été suffisamment évalués et quantifiés, il n'est pas possible de les atténuer. »

Les auteurs signalaient en outre que, si les problèmes provoqués par les plantations industrielles d'arbres touchent aussi les pays du Nord, ils « sont souvent plus graves dans le Sud où, les arbres poussant vite, les plantations d'arbres exotiques à haut rendement ont des cycles de rotation qui peuvent ne pas dépasser les sept ans. Ces rotations courtes s'accompagnent d'une consommation de nutriments anormalement intense, qui provoque l'appauvrissement du sol et la disparition rapide de la couche fertile. »

Le cas de l'Afrique du Sud était cité à titre d'exemple : « En Afrique du Sud, plus d'un million d'hectares de plantations industrielles d'arbres ont été certifiés par le FSC, et les entreprises forestières se servent du label FSC pour présenter leurs produits comme 'respectueux de l'environnement'. Pourtant, ces plantations ont eu des conséquences graves sur les ressources hydriques peu abondantes de la région, car elles ont diminué le volume de la nappe phréatique et asséché d'innombrables zones humides, sources et ruisseaux, réduisant ainsi considérablement les possibilités d'utilisation de la terre et mettant en danger les moyens de subsistance des habitants de la campagne. »

La lettre ajoutait finalement : « La multiplication des plantations industrielles d'arbres soulève dans le monde une opposition croissante tout à fait justifiée. Nous ne pouvons pas accepter que le FSC continue de certifier ces plantations en appliquant les principes et les critères actuels, qui se sont avérés erronés. Par conséquent, le conseil de direction du FSC doit suspendre la certification des plantations industrielles d'arbres jusqu'au moment où la révision aura été complétée et que ses conclusions et recommandations, une fois approuvées, auront été adoptées. »

Dans la nouvelle lettre qu'elles enverront prochainement au FSC, les organisations exhortent le FSC à se retirer carrément de la certification de plantations dans les cas où celles-ci – qu'elles soient déjà certifiées ou non – provoquent la destruction de l'environnement, suscitent des injustices sociales et sont même inviabilisables du point de vue économique. Elles réitèrent en outre leur demande de moratoire.

Cette lettre est disponible sur : <http://www.wrm.org.uy/actors/FSC/Newletter.html>. Les organisations qui souhaitent y souscrire peuvent le faire à l'adresse mentionnée ou communiquer leur adhésion à Ana Filippini ([anafili@wrm.org.uy](mailto:anafili@wrm.org.uy)), avant le vendredi 4 novembre 2005.